

MB RETAIL EUROPE

Société anonyme au capital de 26 666 939,20 euros
Siège social : 3, rue du Colonel Moll - 75017 Paris
328 718 499 RCS PARIS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Chers actionnaires,

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, je vous rends compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au titre de l'exercice clos le 20 décembre 2006 et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Je me permets également de vous rappeler que le 6 octobre 2006, la société de droit néerlandais MB Retail BV a pris le contrôle de la Société et que la composition du Conseil d'administration de la Société a été modifiée en conséquence afin de tenir compte de la nouvelle configuration de son actionnariat.

Lors de l'assemblée générale du 12 septembre 2006, la société Meyer Bergman Limited, Monsieur Zsolt KOHALMI et moi-même ont été désigné en qualité de nouveaux administrateurs, avec effet au 6 octobre 2006, pour une durée de six ans venant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Le Conseil d'administration de la Société en date du 6 octobre 2006 m'a nommé en qualité de président directeur général de la Société en remplacement de Jean-Claude Montagnon, démissionnaire.

Lors de l'assemblée générale du 20 décembre 2006, Monsieur Antonius Th. MEIJER a été désigné en qualité d'administrateur pour une période de six ans venant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012. Il est précisé que Monsieur Antonius Th. MEIJER est le représentant légal de Hofima BV, elle-même représentant légal de MB Retail BV.

Enfin, aux termes des décisions de l'assemblée générale susvisée, il a été décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour les fixer dorénavant les 21 décembre et 20 décembre de chaque année, et pour la première fois à compter du 21 décembre 2006.

La date d'expiration des mandats de chacun des administrateurs de la Société a été modifiée en conséquence.

Ceci étant préalablement rappelé, je vous prie de bien vouloir trouver les informations suivantes :

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Au 20 décembre 2006, votre Conseil d'administration était composé de quatre membres :

Noms et prénoms ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principale exercée dans la société
M. Markus MEIJER	AG du 12/09/06 avec effet au 06/10/06	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 20/12/2011	Président Directeur Général
M. Zsolt KOHALMI			Administrateur
La société MEYER BERGMAN Limited			Administrateur
M. Antonius MEIJER	AG du 20/12/06	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 20/12/2011	Administrateur

Le Président exerce également les fonctions de Directeur Général.

Le 2 avril 2007, le Conseil d'administration a constaté la démission de la société Meyer Bergman Limited de son mandat d'administrateur et a coopté, dans les conditions légales et réglementaires, Madame Marianne MEIJER BERGMANS en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de la société Meyer Bergman Limited démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat du son prédécesseur.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la cooptation de Madame Marianne MEIJER BERGMANS en qualité de nouvel administrateur sera soumise, pour ratification, à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2007.

Les fonctions exercées par ces personnes dans d'autres sociétés au cours de l'exercice clos le 20 décembre 2006 sont les suivantes :

Noms et prénoms ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé
M. Markus MEIJER	- Membre du conseil d'Administration de Meyer Bergman Limited - Gérant de la SCI Blue Bird Finance
M. Zsolt KOHALMI	- Trendwatching
La société MEYER BERGMAN Limited	
M. Antonius MEIJER	- Hofima BV (Director) - Meyer Bergman BV (Supervisory Board Member) - ODE Beheer BV (Supervisory Board Member) - New Chinatown Beheer BV (Supervisory Board Member) - Meyer Bergman/ SNSPF Beheer BV (Supervisory Board Member) - Nocobus BV (Director) - B Meijer Vastgoed BV (Director) - PSG Limited (Director) - Airtrack Railways Limited (Director) - SCCV Promenade (Supervisory Board Member) - SNS Frankfurt HochVier GmbH (Supervisory Board Member)

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 20 décembre 2006 découlent de la loi et des statuts et le Conseil d'administration n'a pas, à cette date, mis en place de règlement intérieur.

1.2. Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni une seule fois le 6 octobre 2006. Lors de cette réunion, au cours de laquelle les points suivants ont été examinés, les 2/3 des administrateurs étaient présents :

- Constatation de la réalisation définitive, le 6 octobre 2006, de la cession au profit de MB Retail BV des 1 287 900 actions Chaîne et Trame détenues par Chamatex et Monsieur Jean-Claude Montagnon ;
- Constatation de la prise d'effet de la démission de Monsieur Jean-Claude Montagnon et Mesdames Lydie Montagnon et Annie Montagnon de leurs mandats d'administrateur de la Société ;
- Constatation de la prise d'effet de la nomination en qualité d'administrateurs de la société Meyer Bergman Limited et de Messieurs Markus S Meijer et Zsolt Kohalmi ;
- Constatation de la prise d'effet de la démission de Monsieur Jean-Claude Montagnon de ses fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société ;
- Nomination de Monsieur Markus S Meijer en qualité de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société ;
- Constatation de la prise d'effet de la modification de l'objet social de la Société, du transfert de siège social de la Société et de diverses modifications statutaires ;

- Avis motivé du conseil d'administration sur le projet d'offre publique d'achat initié par la société MB RETAIL BV ;
- Autorisation d'une convention réglementée.

1.3. Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués conformément à l'ancien article 17 des statuts de la Société.

Compte tenu des questions inscrites à l'ordre du jour de l'unique réunion du conseil d'administration tenue au cours de l'exercice écoulé, les commissaires aux comptes de la Société n'ont pas été invités à participer à cette réunion.

1.4. Informations des administrateurs

Préalablement aux réunions, les administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président Directeur Général juge utile de leur communiquer.

1.5. Comités spécialisés

Aucun comité spécialisé n'a été mis en place au cours de l'exercice écoulé.

1.6. Procès verbaux

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux retranscrits sur un registre spécial contenant des feuillets mobiles, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont signés par le Président de séance et au moins un Administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire auprès de tous tiers et Administrations sont certifiés par le Président, par le Directeur Général ou par tout délégué mandataire dûment habilité à cet effet.

1.7 Rémunération des mandataires sociaux et programme de stock options

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 20 décembre 2006, d'allouer aux membres du Conseil d'administration des jetons de présence pour un montant global de 18 000 euros au titre de l'exercice ouvert à compter du 21 décembre 2006.

Au cours de l'exercice écoulé, le Président Directeur Général n'a perçu aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

Il est enfin précisé que la Société n'a pas mis en œuvre de plan de stock options.

2. Procédures de contrôle interne

La nouvelle direction n'a pas encore mis en place de procédures de contrôle interne spécifique en raison de l'absence d'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

De ce fait, la Société se fait assister par plusieurs experts extérieurs garantissant à la fois l'expertise et l'indépendance indispensables à la maîtrise des risques :

- La société d'expertise comptable Ernst & Young est en charge de :
 - la révision des comptes,
 - l'établissement des comptes sociaux et consolidés annuels,
 - de l'établissement des obligations fiscales de la Société.

Dans le cadre du développement futur de son activité, la direction entend mettre en place des procédures de contrôle interne conforme aux pratiques et recommandations en la matière.

3. Limitations de pouvoir du directeur général

En dehors de limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Afin d'assister le Directeur Général de la Société, le conseil d'administration a décidé, lors de la réunion du 2 avril 2007, de désigner Monsieur Clément Pigott en qualité du Directeur Général Délégué, pour une durée de 2 ans à compter du 2 avril 2007.

*
* *

Fait à Paris,
Le 17 avril 2007,

Markus S. Meijer
Président-directeur général